



Société Tunisienne de Réassurance



Rapport Annuel 2004



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RÉASSURANCE

RAPPORT ANNUEL 2004



Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République Tunisienne



SOMMAIRE

Les Chiffres Clés	7
La Structure De Tunis RE	8
Mot Du Président	9
L'Environnement Économique & Financier	11
L'Environnement Économique	11
Les Principaux Événements touchant au Secteur des Assurances en 2004.	11
L'Activité de Tunis Ré	13
La Gestion Technique	13
Le Chiffre d'Affaires	13
Les Primes Rétrocédées	15
La Charge Sinistre	15
Le Résultat Technique	16
L'Analyse par Branche	16
- Les Branches Non Marines	17
- Les Branches Marines	21
La Gestion Financière	23
Les Placements	23
Les Frais Généraux	23
Le Résultat de l'Exercice	24
Le Schéma Stratégique De Tunis Ré	25
Les Rapports Général et Spécial Du Commissaire Aux Comptes	27
Les États Financiers	30
Le Bilan	30
L'État de Résultat Technique	32
L'État de Résultat	33
L'État de Flux de Trésorerie	34
Les Résolutions	35
Les Notes Aux États Financiers	37



LES CHIFFRES CLES

En Milliers de D.T

	2000	2001	2002*	2003	2004
Structure Financière					
Capital Social	24 400	24 400	24 400	30 000	30 000
Capitaux Propres**	30 980	29 938	31 650	40 186	40 742
Résultat Net	1 240	2 030	3 443	3 762	2 117
La Rémunération des Fonds Propres	***	6%	7%	7%	7%
Gestion Technique					
Chiffre d'Affaires	29 036	33 987	78 474	51 198	50 947
Rétention	13 058	15 033	25 345	16 835	18 846
Les Provisions Techniques	53 314	60 618	82 934	86 139	90 281
Les Placements	76998	80040	81 611	86 761	92 823
Bilan Social					
Effectif	75	73	88	97	86
Taux d'Encadrement	74%	75%	81%	86%	87%
Fonds Social	237	345	487	398	502

* Chiffres Consolidés des années de Souscription 2001 et 2002.

** Capitaux propres avant affectation du résultat

*** Distribution pour les certificats d'investissements au taux de 7,875%

STRUCTURE DE TUNIS RE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration : Monsieur Mohamed Dkhili

Membres du Conseil D'administration :

- Etat tunisien
- Société Tunisienne d'Assurances & de Réassurances "STAR"
- Banque Nationale Agricole « B.N.A »
- Compagnie Méditerranéenne d'Assurances & de Réassurances « COMAR »
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles « CTAMA »
- Arab Tunisian Bank «A.T.B»
- Banque du Sud «B.S»
- Société Tunisienne de Banque «S.T.B»
- Groupe Des Assurances de Tunisie «GAT»
- Société Immobilière & de Participation «SIMPAR»

COMMISSAIRE AUX COMPTES : Monsieur Ahmed Mansour

DIRECTION GÉNÉRALE

Président Directeur Général : Monsieur Mohamed Dkhili

DIRECTIONS RATTACHÉES EN STAFF

Direction Centrale du Contrôle Général
Bureau D'Ordre Central

DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Direction Centrale Des
Souscriptions

Direction Centrale de La
Rétrocession et de la
Gestion Technique

Direction Centrale Des
Affaires Administratives
et Financières

Direction Centrale Des
Etudes et De
l'Informatique

Pour la Gouvernance de Tunis Ré, le Président Directeur Général est assisté par plusieurs Comités Spécialisés.

L'Organisation de notre entreprise vise une meilleure transparence en matière de communication, ce qui constitue un axe important dans la Stratégie de développement adoptée dans le cadre de notre Plan Quinquennal 2003-2007.

Les Directions Techniques sont réparties par zone et par Branche répondant ainsi aux spécificités des marchés ainsi que des catégories d'Affaires.





MOT DU PRESIDENT

Tunis Ré a achevé l'année 2004 sur de bonnes performances, enregistrant un bénéfice net de 2,117 MDT et une rentabilité des capitaux propres de l'ordre de 8%.

Au cours de l'exercice 2004, nous avons enregistré globalement :

- Un chiffre d'affaires de 51 millions de dinars ; soit le même niveau que l'année 2003 mais avec une meilleure structure traduite par le renforcement de notre fond de portefeuille à travers nos acceptations conventionnelles dont la part passe de 52% en 2003 à 56% en 2004. L'accroissement de la part relative aux zones Afrique, Maghreb et Monde arabe, l'augmentation de notre chiffre d'affaires pour les branches équilibrées (risques techniques, transport et incendie).
- Une amélioration de la rétention passant d'un taux de 33% en 2003 à un taux de 37% en 2004. Ce taux atteint 53% en neutralisant l'effet des affaires pools (Aviation et Maritime).
- Une charge sinistre de 20,7 MDT contre 17,9 MD en 2003 expliquée surtout par une sinistralité affectée par l'explosion du complexe Gazier de Skikda en provenance du marché algérien et les deux sinistres automobiles en provenance du marché tunisien.
- Des provisions techniques globales de 90,3 MDT contre 86,1 MDT en 2003 soit une progression de 5%.
- Un excédent technique net (avant frais généraux) de 1,6 MDT.

Sur le plan financier, nos placements hors dépôts auprès des cédantes, ont atteint 60,5 MDT en 2004 contre 58,4 MDT en 2003 soit un accroissement de l'ordre de 4%. Ces placements réalisés dans un souci de prudence ont drainé des revenus de plus de 3 MDT en 2004.

Le renforcement de l'assise financière est devenu un impératif pour tout réassureur crédible et efficace. A cet effet, les fonds propres de la société ont été renforcés suite à la libération de la première tranche de l'augmentation du capital (2,8MDT) réalisée entièrement au début de l'année 2005. A cette occasion, je tiens à remercier vivement tous les actionnaires pour leur soutien.

La deuxième tranche adoptée par le conseil d'administration dont le montant est de 5 MDT sera lancée avant fin 2005. Elle permettra de porter le capital à 35 MDT en vue de le rapprocher des standards internationaux.

La maîtrise des centres de coûts constitue aussi de nos jours, un vecteur important dans le processus de réalisation de bonnes performances. Un effort mené dans ce sens sans pour autant mettre en cause notre vocation commerciale, a permis de comprimer nos frais généraux de 6,5 % en comparaison avec l'exercice précédent. Ces frais représentent 5,8% du chiffre d'affaires contre 6,2% en 2003.

Notre action ne s'est pas limitée en 2004 aux aspects techniques et financiers qui demeurent les fondamentaux de notre métier, d'autres actions complémentaires ont été menées.

En effet, conscients de l'importance de la formation, nous avons consenti des efforts non négligeables pour former le personnel auprès des institutions spécialisées. Nos cadres ont aussi participé à divers séminaires de formation, dans des thèmes qui touchent à l'assurance, à la réassurance et aux activités financières d'une façon générale.

Des actions de prospection commerciales ciblées ont été régulièrement effectuées auprès des marchés africains et des pays du Maghreb en plus du marché tunisien bien entendu. De même, dans le but de parachever notre schéma de rétrocession, des visites auprès de nos partenaires réassureurs en Allemagne et en France ont été effectuées à la fin de l'année, ce qui nous a permis de nouer des relations avec de bonnes sécurités.

Des actions d'assistance technique ont été réalisées pour le compte de nos partenaires notamment Africains et Nationaux.

Notre compagnie a également organisé en collaboration avec la FTUSA, le Rendez-vous de Carthage en avril 2005 et a participé à la plupart des manifestations régionales telles que l'Organisation des Assurances africaines (OAA) ou l'union des assureurs arabes (GAIF), le Rendez-vous de Monte Carlo, les assemblées générales de l'Arab Ré et de l'Africa Ré.

Tunis Ré en sa qualité de réassureur professionnel a organisé en collaboration avec un réassureur français deux journées d'étude sur l'assurance de la Responsabilité Civile Décennale construction. Ces journées couronnées de succès, ont permis d'effectuer une analyse critique de ce système et ont abouti à des recommandations en vue d'améliorer la bonne tenue de cette branche obligatoire dont la vocation est de protéger notre patrimoine national.

Les systèmes d'information représentent un instrument nécessaire à la conduite d'une bonne politique managériale. A cet effet, un nouveau plan informatique par le conseil d'administration a été adopté lors de sa réunion de décembre 2004.

Toutes ces actions s'inscrivent tout naturellement dans le cadre d'un schéma stratégique ambitieux, fondé sur les quatre axes suivants :

- Au niveau commercial par la confirmation et la consolidation de la croissance de l'activité notamment en Tunisie et en Afrique.
- Au niveau de la gestion technique par la maîtrise du processus de souscription et des instruments de contrôle interne.
- Au niveau de la gestion interne par le renforcement du système d'information et la rationalisation des Frais Généraux.
- Au niveau de la rentabilité par l'optimisation de la gestion des placements et l'exploitation des valeurs sûres dans les différents Marchés.

Pour conclure, nous tenons tout particulièrement, à exprimer nos remerciements à nos cédantes pour leur confiance à l'ensemble de notre personnel pour les efforts louables qu'il a déployés et pour le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve.

Le Président Directeur Général
Mohamed DKHILI





L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'activité économique mondiale a enregistré durant l'année 2004 son plus fort taux de croissance depuis 20 ans, soit plus de 4,5% grâce au dynamisme de l'économie Américaine et l'expansion des économies Chinoise et Indienne.

La zone Euro n'a progressé que de 1,8% en 2004 en raison des demandes intérieures déprimées, de la hausse du prix du pétrole et du renforcement de l'Euro par rapport au Dollar.

Sur le plan national, l'activité économique s'est consolidée dans les divers secteurs de l'industrie, l'agriculture, le tourisme et les communications.

En 2004, les exportations ont progressé de 16,6% contre 13% pour les importations, se traduisant par une amélioration de 2,3% du taux de couverture pour s'établir à 76%.

Les réserves en devises ont atteint au 31/12/2004 4,741 MDT, soit l'équivalent de 108 jours d'importation contre 3,503 MDT représentant 90 jours d'importation l'année passé.

Au niveau du tourisme, les nuitées globales ont progressé de 17,2% en 2004 et les recettes touristiques en devises ont progressé de 17,7%.

Cette consolidation a permis de réduire pour la troisième année consécutive le déficit courant qui représente 2% du P.I.B.

La hausse des prix à la consommation s'est située à 3,6% en 2004 contre 2,7% en 2003.

Les performances enregistrées par les divers secteurs d'activité ont permis de dégager un taux de croissance du P.I.B. de 5,8% en 2004 contre 5,5% en 2003.

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS TOUCHANT AU SECTEUR DES ASSURANCES EN 2004

L'année 2004 n'a pas été marquée par des modifications importantes par rapport à l'année précédente. La stabilisation voire une légère augmentation des taux de prime a été enregistrée par rapport à 2003 confirmant ainsi le maintien d'une politique de souscription rigoureuse et prudente, malgré la pression des cédantes appelant à un assouplissement des critères de souscription.

Les relations de longue durée n'ont pas été privilégiées et la recherche des affaires équilibrées et profitables, demeure l'objectif principal. Dans ce cadre, le marché de la réassurance qui a perdu plus de 200 milliards de dollars de capacité en deux ans, n'a pas encore compensé ses pertes.

La limitation des capacités s'est encore poursuivie pour le renouvellement des affaires en 2004 principalement pour les risques politiques et phénomènes naturels.

Pour la rétrocession, le rétrécissement des capacités a été ressenti à travers la nouvelle approche basée sur le volume important d'informations à la souscription en plus de la modélisation du comportement du portefeuille. Le nombre de compagnies qui offrent la capacité de rétrocession s'est d'autant réduit.

Les agences de notation ont continué à exercer une certaine pression sur les réassureurs qui doivent ajuster leurs provisions techniques et augmenter leurs fonds propres pour se conformer aux règles de notation.

L'année 2004 s'est caractérisée par le nombre élevé de catastrophes naturelles survenus dans le monde ayant provoqué un préjudice de 130 Milliards USD dont 40 Milliards USD de pertes couvertes par les assurances compte non tenu de la catastrophe TSUNAMI survenu en Asie le 26 Décembre 2004.

En Tunisie, le chiffre d'affaires provisoire du secteur des assurances est estimé à 650 MDT

Tout en respectant sa politique de souscription prudente et sélective tendant à améliorer sa rentabilité technique au cours de l'année 2004 Tunis Ré a:

- Consolidé sa position sur le marché Tunisien;
- Réalisé de nouvelles affaires directes sur les marchés Arabes et Africains tout en se désengageant progressivement des traités de rétrocession ainsi que des traités déficitaires;
- Augmenté ses parts sur les affaires en portefeuille équilibrés ou bénéficiaires.





ACTIVITE DE TUNIS RE

Au cours de l'année 2004 le marché de la réassurance a entamé une phase progressive de reprise. Pour Tunis Ré, la recherche d'un meilleur équilibre des résultats à travers la maîtrise du processus de souscription a constitué la toile de fonds de la politique de développement poursuivie.

Le renforcement des fonds propres constitue une étape inévitable en vue d'améliorer notre solvabilité, facteur déterminant pour la consolidation de notre position en tant que réassureur professionnel local et régional.

Par ailleurs, la maîtrise des frais généraux et l'amélioration du système d'information en vue d'une meilleure gestion opérationnelle ont constitué un vecteur important dans la stratégie de développement adoptée.

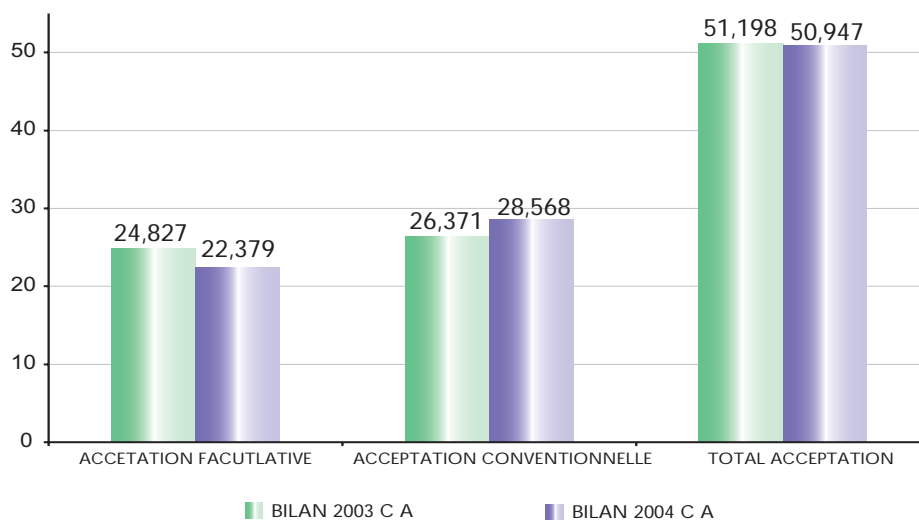
LA GESTION TECHNIQUE

Globalement l'exercice 2004 concrétise les objectifs retenus par le budget. Tunis Ré a consolidé sa position sur le marché Tunisien tout en réalisant de nouvelles affaires sur les marchés étrangers cibles.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Tunis Ré a atteint 50,9 MDT en légère diminution de 0,49% par rapport au bilan 2003 qui a enregistré un chiffre d'affaires de 51,2MDT.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE D'ACCEPTATION



La structure du chiffre d'affaires s'est nettement améliorée en ce sens que les acceptations conventionnelles représentent 56% et les acceptations facultatives 44% contre des parts respectives de 52% et 48% en 2003.

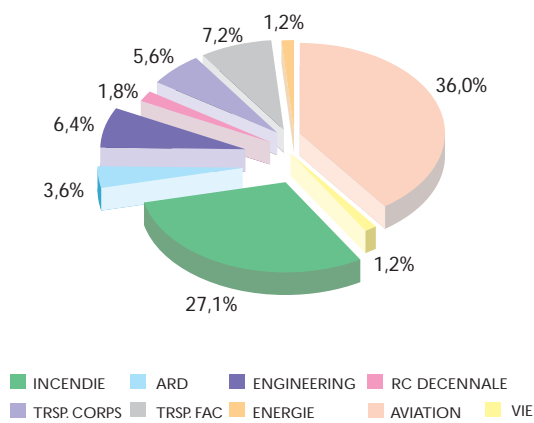
L'importance des acceptations facultatives dans notre portefeuille s'explique aussi bien par :

- La position de Tunis Ré en tant que gestionnaire des pools aviation et maritime englobant l'ensemble des lignes aériennes Tunisiennes ainsi que l'armateur Tunisien la CTN.

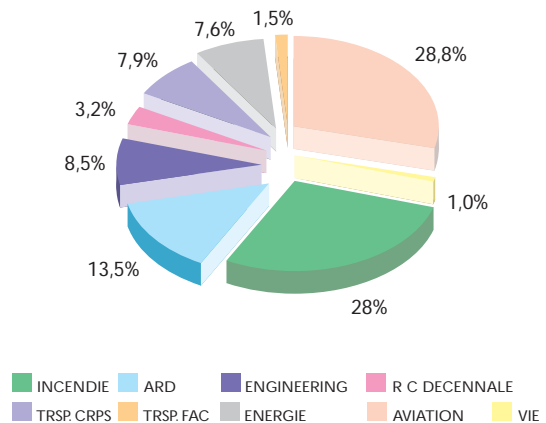
- Le rôle a joué par Tunis Ré dans la résorption de l'excédent des capacités des traités de nos cédantes nationales.

La stagnation du chiffre d'affaires global cache en réalité une baisse du chiffre d'affaires des acceptations facultatives qui s'explique par la réduction des taux de primes de la branche aviation suite à la reprise de cette branche à l'échelle mondiale et l'amélioration des conditions de placement de la flotte Tunisienne suite à la bonne tenue de ses statistiques.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE BILAN 2003

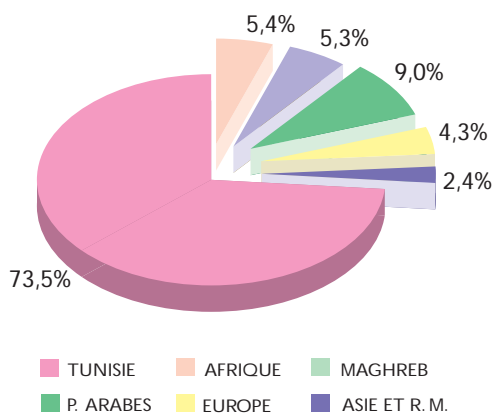


CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE BILAN 2004

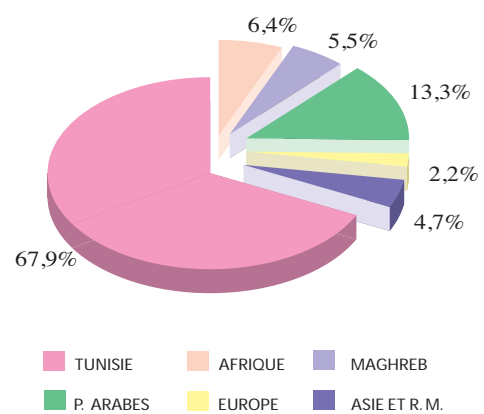


Ainsi, la répartition du chiffre d'affaires par branche indique une amélioration en montant et en structure pour toutes les branches au cours de l'exercice 2004, à l'exception de la branche accidents et risques divers qui a enregistré une légère diminution de 1% par rapport à l'exercice 2003, et la branche aviation qui a enregistré une diminution de 21,11% par rapport au bilan 2003 passant de 18,444 MDT en 2003 à 14,551 MDT en 2004 et perdant en structure 7,5 points.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE BILAN 2003



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE BILAN 2004



la répartition du chiffre d'affaires par zone montre une prépondérance des acceptations en provenance du marché Tunisien par rapport à celles des marchés étrangers qui occupent respectivement des parts de 68% et de 32% en 2004 contre 73% et 27% en 2003.





La répartition du chiffre d'affaires par zone est aussi fortement influencée par la structure des acceptations facultatives dans notre portefeuille, pour lesquelles, nous réservons la quasi-totalité de nos capacités au marché Tunisien soit 97% en 2004 contre 97,6% en 2003.

Pour les acceptations conventionnelles, la répartition par zone s'établit respectivement à 45% et 55% dans la part du chiffre d'affaires souscrit sur le marché Tunisien et celle sur les marchés étrangers contre 50% - 50% l'exercice écoulé. Cette situation est le fruit d'une politique de consolidation continue sur le marché Tunisien et d'un développement prudent sur les marchés étrangers.

Les primes acquises de nos Acceptations ont atteint un montant de 50,198 M.DT et représentent une part de 98% du chiffre d'affaires contre 95% en 2003.

LES PRIMES RETROCEDEES

La rétrocession constitue pour Tunis Ré un vecteur important dans notre politique de développement. Ainsi, le programme de protection de Tunis Ré tient compte du niveau de risque conservé, niveau qui doit être cohérent avec notre capacité financière, les pleins de souscription qui sont nécessaires au développement de notre portefeuille et le coût de la couverture disponible.

En 2004, la couverture de rétrocession a été renouvelée aux mêmes conditions que l'année 2003 avec quelques améliorations grâce à l'équilibre technique et à la bonne tenue des statistiques de quelques traités de rétrocession. L'amélioration de notre rétention en tant qu'objectif retenu pour l'exercice 2004 s'est concrétisée par la progression des taux de conservation de 4 points par rapport à l'exercice précédent.

Les primes rétrocédées ont atteint un montant de 32,101MDT soit 63% du chiffre d'affaires réalisé en 2004 contre 67% en 2003.

Comparée à l'exercice 2003, la rétention de Tunis Ré a enregistré une parfaite amélioration, passant d'un taux de 33% en 2003 à un taux de 37% en 2004.

Le taux de rétrocession des affaires facultatives se situe à 80% contre 84% en 2003 et le taux de rétrocession des affaires conventionnelles est de 51% gardant le même niveau que l'année 2003.

En neutralisant l'effet des affaires pools (Aviation et Maritime), le taux de conservation au titre de l'exercice 2004 est de 53%.

LA CHARGE SINISTRES

La charge sinistre de l'exercice composée de la somme des sinistres réglés et de la variation des provisions pour sinistres à payer a atteint en 2004 un montant de 20,741 M.DT contre 17,860 M.DT pour l'exercice 2003 soit une progression de 16%. Elle correspond à un taux de sinistralité brut de 41% et un taux net de 61%.

La sinistralité de l'exercice a été affectée par les événements suivants:

- L'explosion du complexe Gazier de Skikda en provenance du marché Algérien et touchant la branche incendie et dont le montant total à la charge de Tunis Ré est de 2,932 MDT;
- Les deux sinistres automobile en provenance du marché Tunisien et dont l'évaluation totale est de 0,950MDT chacun ;
- Le sinistre "AGRIMED" (transport Facultés) et dont l'évaluation globale du risque est de 1,005MDT;
- Le sinistre Tsunami – tremblement de terre en provenance de l'Asie touchant la branche incendie et dont le montant global à la charge de Tunis Ré est de 0,222 MDT

LE RESULTAT TECHNIQUE

Nos acceptations ont dégagé un solde positif de 19,645 M.DT contre un montant de 21,565 M.DT en 2003.

La rétrocession s'est soldée par un excédent de 18,056 M.DT en faveur de nos rétrocessionnaires. Cette situation résulte du niveau de la rétrocession des Pools aviation qui dégagent un solde de 12,651M.DT, représentant 70% du résultat global de la rétrocession.

Le Résultat technique s'est soldé par un excédent net de 1,589 M.DT avant frais d'administration contre 3,125 M.DT en 2003.

Après imputation des frais d'administration liés à l'activité technique qui s'élèvent à 2,742 MDT, le résultat technique est déficitaire de 1,153MDT contre un excédent de 0,299 M.DT en 2003.

ANALYSE PAR BRANCHE

En 2004, le chiffre d'affaires global réalisé par Tunis Ré (50,947 M DT) est réparti comme suit:

- 27,614 M.DT pour les branches non marines enregistrant une évolution de 8% par rapport à l'exercice précédent
- 23,333 M.DT pour les branches marines marquant une diminution de 9% par rapport à 2003.

Les primes acquises nettes de rétrocession ont augmenté globalement de 2% soit une évolution respective de 2% pour les branches non marines et de 4% pour les branches marines.





LES INDICATEURS D'ACTIVITE

	En MDT		
	Non Marines montant	Marines montant	Total 2004 montant
Chiffre d'Affaires	27,613	23,333	50,946
Primes Acquisées	26,023	24,174	50,197
Primes Acquisées Nettes de Rétrocession	14,843	2,898	17,741
Charges Sinistres	17,115	3,625	20,740
Charges Sinistres Nettes de Rétrocession	9,978	1,174	11,152
S/P Nette	67%	41%	63%
R/P Nette	3%	39%	9%
Ratio Combiné	108%	95%	106%

Le ratio S/P global est resté au même niveau que l'année 2003 soit 63%.

Le ratio combiné global est de 106%, dont 108% pour les branches non marines et 95% pour les branches Marines.

LES BRANCHES NON MARINES

LA BRANCHE INCENDIE :

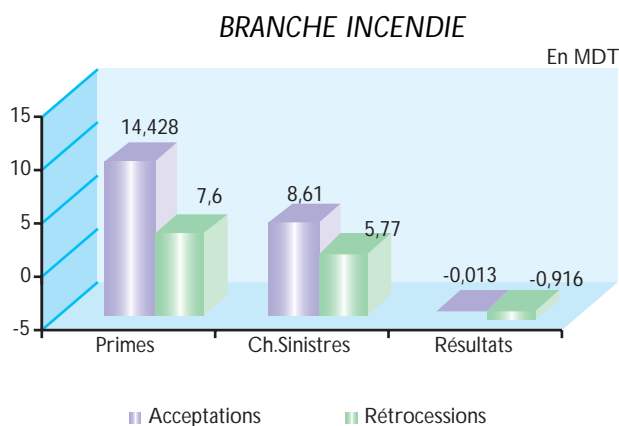
Le chiffre d'affaires de la branche incendie a atteint 14,248 M.DT, contre 13,850 M.DT en 2003 soit une évolution de 3%. Cette progression est constatée au niveau des affaires conventionnelles qui ont évolué de 6% par rapport à 2003. La part de la branche incendie dans le chiffre d'affaires global se situe à 28% contre 27% en 2003. Les primes réalisées sur le marché Tunisien représentent 46 % contre 54% pour le marché étranger.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE

	En MDT
Branche Incendie	Total
Chiffre d'Affaires	14,248
Primes Acquisées	13,326
Primes Acquisées Nettes de Rétrocession	5,829
Charges Sinistres	8,61
Charges Sinistres Nettes de Rétrocession	2,84
S/P Nette	49%
R/P Nette	15%
Ratio Combiné	97%

La branche Incendie a été affectée par deux événements majeurs soit le sinistre survenu en Algérie en janvier 2004 "sonatrach -Skikda" et le sinistre "Tsunami" survenu en décembre 2004 dont la part de Tunis Ré est estimée respectivement à 2,932 MDT et 0,222 MDT. Du fait de la rétrocession la rétention nette de Tunis Ré sur ces deux sinistres est respectivement de 0,500 MDT et de 0,165 MDT.

Le résultat technique a connu une nette amélioration soit un excédent de 0,203 MDT contre un déficit de 0,138 MDT en 2003.



LA BRANCHE ACCIDENT ET RISQUES DIVERS

La branche accidents et risques divers regroupant les catégories accidents, crédits, automobile, risques agricoles et toutes branches, a réalisé un chiffre d'affaires de 6,898 MDT contre un montant de 6,977 MDT en 2003 soit une diminution de 1% expliquée par la révision de notre politique de souscription avec la réduction de nos parts pour les branches Crédit et Automobile.

Comme pour l'exercice précédent, la part de cette branche dans le chiffre d'affaires global se situe à 14%. Aussi les primes acceptées au niveau de cette branche se répartissent en 92% en conventionnel et 8% en facultatif.

Les primes acceptées sur le marché Tunisien représentent 52% alors que celles relatives au marché étranger représentent 48%.

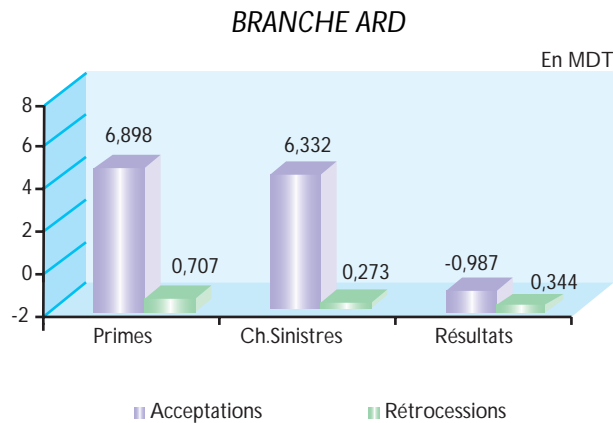
LES INDICATEURS D'ACTIVITE

						En MDT
	Accidents	Credit	Auto	R.Agricole	TT.Branches	Total
Chiffre d'Affaires	3,08	0,13	2,82	0,70	0,17	6,90
Primes Acquisées	2,83	0,14	2,84	0,69	0,17	6,67
Primes Acquisées Nettes de Rétrocession	2,55	0,14	2,59	0,52	0,17	5,96
Charges Sinistres	0,74	0,11	4,61	0,55	0,32	6,33
Charges Sinistres Nettes de Rétrocession	0,68	0,11	4,54	0,41	0,32	6,06
S/P Nette	27%	80%	175%	78%	193%	102%
R/P Nette	34%	-6%	-79%	4%	-101%	-22%
Ratio Combiné	74%	121%	185%	103%	209%	130%

L'exercice a été affecté par deux sinistres automobiles suivants :

- Sinistre S.T.S. du 23/05/2004 évalué à 100% est de 0,950 MDT et dont la rétention de Tunis Ré est de 0,120 MDT
- Sinistre KAIROUAN du 29/06/2004 évalué à 100% à 0,900 MDT et dont la rétention de Tunis Ré est de 0.150 MDT





La branche accidents et risques divers a enregistré en 2004 un déficit de 1,628 MDT contre un excédent de 0,184 MDT l'exercice précédent.

LA BRANCHE RISQUES TECHNIQUES

Le chiffre d'affaires de la branche risques techniques regroupant les catégories engineering et RC Décennale, s'est élevé à 5,980 MDT contre 4,170 MDT en 2003 soit une évolution de 43%. La prime relative à cette branche génère 11% du chiffre d'affaires global contre 8% seulement l'exercice passé. Cette augmentation du chiffre d'affaire a été localisée surtout pour la catégorie R. C. Décennale qui a enregistré une amélioration de 81% par rapport à 2003 suite à la réalisation de plusieurs affaires importantes.

Les acceptations conventionnelles représentent 75% des primes acceptées et les Primes acceptées sur le marché tunisien représentent 72% contre 76% en 2003, la part du marché étranger est de 28% contre 24% en 2003.

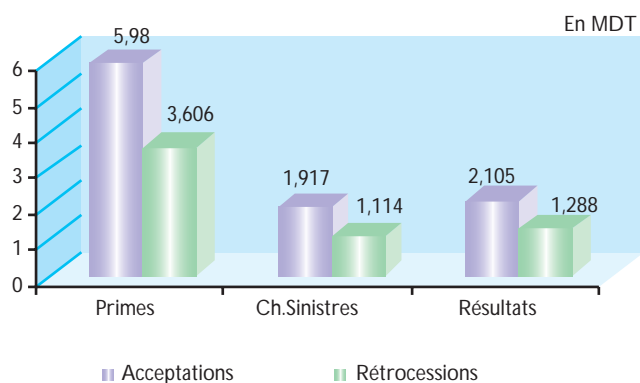
LES INDICATEURS D'ACTIVITE

Branche Risques Techniques	en MDT		
	Engineering	RC Decennale	Total
Chiffre d'Affaires	4,343	1,637	5,98
Primes Acquisées	3,937	1,637	5,574
Primes Acquisées Nettes de Rétrocession	1,428	1,176	2,604
Charges Sinistres	1,267	0,649	1,916
Charges Sinistres Nettes de Rétrocession	0,702	0,12	0,822
S/P Nette	49%	10%	32%
R/P Nette	31%	32%	31%
Ratio Combiné	96%	72%	82%

L'exercice s'est soldé par un excédent de 0,499 MDT contre un excédent de 0,166 MDT en 2003 soit une amélioration de 139% par rapport à l'exercice précédent

Le ratio combiné se situe à 82% soit le même taux que l'année 2003.

BRANCHE R. TECHNIQUES



LA BRANCHE VIE

Le chiffre d'affaires de la branche vie a atteint 0,487MDT en 2004 contre 0,594 MDT en 2003 enregistrant une réduction de 18%. Comme pour l'exercice 2003 le chiffre d'affaires se répartit entre 2% en facultatif et 98% en conventionnel.

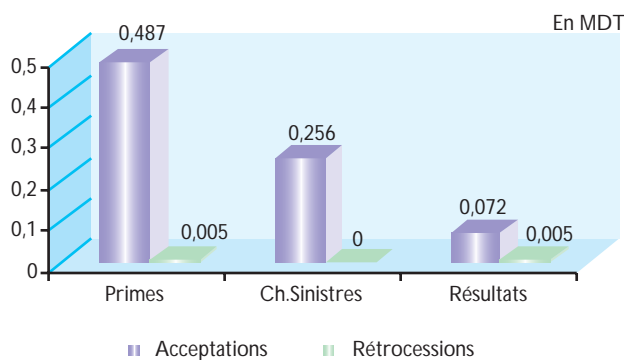
LES INDICATEURS D'ACTIVITE

En MDT

Branche Vie	Total
Chiffre d'Affaires	0,487
Primes Acquis	0,453
Primes Acquis Nettes de Rétrocession	0,448
Charges Sinistres	0,257
Charges Sinistres Nettes de Rétrocession	0,257
S/P Nette	57%
R/P Nette	15%
Ratio Combiné	89%

La branche vie a dégagé un excédent de 0,067MDT contre 0,052MDT l'année passée.

BRANCHE VIE





LES BRANCHES MARINES

LA BRANCHE TRANSPORT :

La branche Transport regroupe les catégories Corps Maritimes, Facultés et Energie. Les primes acceptées ont atteint 8,644 M.DT contre 7,162 M .DT en 2003, soit une évolution de 21%. Le chiffre d'affaires relatif à cette branche génère 17% du chiffre d'affaires global de Tunis Ré en 2004 contre 14% en 2003. Les Primes acceptées se répartissent entre 45% en facultatives et 55% en conventionnelles.

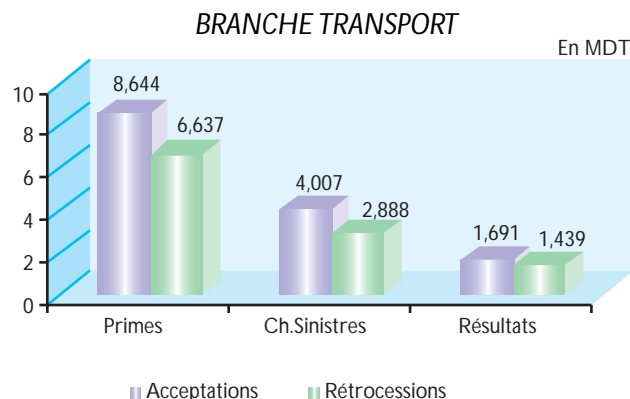
Ces primes proviennent à raison de 64% du marché tunisien et 36% du marché étranger.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE

Branche Transports	en MDT			
	T.Corps	T.Facultés	Energie	Total
Chiffre d'Affaires	4,012	3,875	0,757	8,644
Primes Acquisées	3,131	3,771	0,737	7,64
Primes Acquisées Nettes de Rétrocession	0,562	1,1	0,126	1,788
Charges Sinistres	1,878	2,305	-0,176	4,007
Charges Sinistres Nettes de Rétrocession	0,288	0,899	-0,068	1,119
S/P Nette	51%	82%	-54%	63%
R/P Nette	40%	-17%	171%	11%
Ratio Combiné	109%	139%	-42%	117%

La charge sinistre a connu en 2004 une aggravation de 81% marquée par la survenance du sinistre "Agrimed" en provenance du marché Tunisien dont l'évaluation à la charge de Tunis Ré est de 0,302 MDT et par la survenance du sinistre CTN "ULYSSE" évalué à 0,477 MDT pour la part de Tunis Ré.

La branche a généré un déficit de 0,236MDT après imputation des frais d'administration et a réalisé un Ratio Combiné de 117% contre 63% l'exercice précédent.



LA BRANCHE AVIATION :

Le Chiffre d'Affaires de la Branche Aviation a atteint 14,689 MDT en 2004 contre 18,445 M DT en 2003. Il représente 29% du chiffre d'affaires global en 2004 contre 36% en 2003. La réduction de 7 points en structure est expliquée par l'amélioration des conditions tarifaires de placement de l'affaire pool aviation.

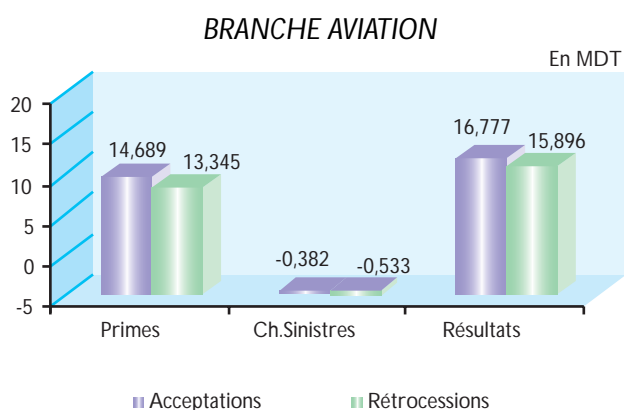
Le Chiffre d'Affaires de cette branche émane à concurrence de 98% des souscriptions facultatives et 2% des affaires conventionnelles. La part du marché Tunisien étant de 97% contre 96% en 2003.

LES INDICATEURS D'ACTIVITE

	EN MDT
Branche Aviation	Total
Chiffre d'Affaires	14,689
Primes Acquisées	16,535
Primes Acquisées Nettes de Rétrocession	1,11
Charges Sinistres	-0,382
Charges Sinistres Nettes de Rétrocession	0,055
S/P Nette	5%
R/P Nette	88%
Ratio Combiné	59%

L'exercice s'est soldé par un déficit de 0.041 MDT contre un déficit de 1.159 MDT en 2003 soit une amélioration de 96% par rapport à l'exercice précédent

Par conséquent, la branche a réalisé un ratio net S/P de 5% contre 66% l'exercice 2003 et un ratio combiné de 59% marquant une amélioration de 65% par rapport à l'année 2003.





LA GESTION FINANCIERE

LES PLACEMENTS :

Le total du portefeuille placements a enregistré une évolution de 4% passant de 58,402 MDT en 2003 à 60,495 M.DT en 2004.

La raréfaction des valeurs présentant des risques limités a amené TUNIS RE à recourir de plus en plus aux instruments du marché monétaire dont les taux de placement sont indexés au TMM.

Les Revenus des Placements ont enregistré une légère baisse de 3%, passant de 3,130 M.DT en 2003 à 3,032 M.DT en 2004.

Concernant les Placements en Devises, les revenus ont enregistré une hausse de 35% en passant de 0,111 M.DT en 2003 à 0,150 M .DT en 2004.

	2003		2004		En MDT			
	MONTANT	STRUC.	REV.	MONTANT	STRUC.	REV.	EV° PLAC 04/03	EV° REV 04/03
PLACEMENTS FINANCIERS								
ACTIONS	5,960	10%	0,387	5,965	10%	0,259	0%	-33%
EMPRUNTS	5,730	10%	0,413	4,180	7%	0,364	-27%	-12%
S/TOTAL 1	11,690	20%	0,800	10,145	17%	0,623	-13%	-22%
PLACEMENTS MONETAIRES								
PLAC. EN DEPÔTS	24,380	42%	1,766	29,089	48%	1,431	19%	-19%
PLAC. EN VALEURS MON.	15,460	26%	0,469	12,000	20%	0,823	-22%	75%
S/TOTAL 2	39,840	68%	2,235	41,089	68%	2,254	3%	1%
AUTRES PLACEMENTS								
PLAC. EN DEVISES	6,873	12%	0,111	9,261	15%	0,150	35%	35%
S/TOTAL 3	6,873	12%	0,095	9,261	15%	0,156	35%	64%
TOTAL GENERAL	58,403	100%	3,130	60,495	100%	3,033	4%	-3%

LES FRAIS GENERAUX

L'effort de rationalisation des coûts a permis de comprimer les frais généraux qui n'ont atteint que 3,007 MDT au cours de l'exercice 2004 contre 3,214 M. DT en 2003, soit une diminution de 6,5%. Cette diminution a touché la plupart des composantes des frais généraux.

La rubrique Charges de Personnel occupe une part comparable à celle de l'année 2003 (67%).

La part des frais généraux affectée à l'activité technique se chiffre à 2,742 M.DT contre 2,810 MDT l'exercice précédent soit une régression de 2,5%.

Par rapport au chiffre d'affaires les frais d'administration représentent un taux de 6 % en 2004 contre 6,2% en 2003.

LE RESULTAT DE L'EXERCICE

L'ensemble des activités de Tunis Ré a dégagé au titre de l'exercice 2004 un résultat bénéficiaire provenant des activités ordinaires techniques et financières de 2,117 M DT contre 3,762 MDT en 2003. Il représente une part de 7,6% du Capital Social Libéré.

Compte tenu du résultat reporté d'un montant de 1,024 MDT, le bénéfice disponible s'élève à 3,141 MDT que nous vous proposons de répartir comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2004	2.117.388
Réserves Légale 5%	105.869
Dividende des certificats d'investissement	189.000
Première dividende aux actions	1.225.000
Super dividende	490.000
Tantièmes	54.444
Fonds Social	200.000
Résultats reportés	876.821





LE SCHEMA STRATEGIQUE DE TUNIS RE

Les grands axes de développement nécessaires à la réalisation de nos objectifs sont déterminés sur la base d'un plan stratégique actualisé chaque année.

Le schéma stratégique retenu est fondé sur les quatre axes suivants :

- Au niveau commercial;
- Au niveau de la gestion technique;
- Au niveau de la gestion interne;
- Au niveau de la rentabilité.

AU NIVEAU COMMERCIAL

Après un cycle caractérisé par la sous tarification des risques à laquelle s'ajoutent une lourde sinistralité et une baisse continue des capacités de réassurance et de rétrocession, une consolidation de la croissance du secteur de l'assurance se confirme par des résultats plus que satisfaisants à l'exemple de la Tunisie et de quelques Pays Africains.

Les reformes des législations entamées dans certains pays Africains, au Maroc et au moyen Orient (Arabie saoudite) permettront d'adapter le secteur des assurances aux nouvelles réalités économiques.

D'importantes réformes sont également annoncées en Algérie. Enfin, en Libye, la création de deux nouvelles compagnies ouvre des perspectives intéressantes.

Dans ce contexte, TUNIS RE pourra, certes, consolider ses acquis sur le marché Tunisien, de par sa proximité et renforcer davantage sa position dans certains marchés grâce au capital relation qu'elle a développé. Toutefois et malgré le professionnalisme qu'elle a acquis, la consolidation des Fonds Propres à un niveau suffisant restera la condition principale de la présence de Tunis Ré sur les marchés cibles.

AU NIVEAU DE LA GESTION TECHNIQUE

L'optimisation autant que possible de la rétention de Tunis Ré est l'objectif primordial retenu. En effet, Tunis Ré a cherché à améliorer son ratio combiné à travers la maîtrise du processus de souscription et des instruments de contrôle interne ainsi que par l'adoption d'instrument actuariel de gestion des risques.

AU NIVEAU DE LA GESTION INTERNE

Pour améliorer l'exploitation, le renforcement du système d'information est mis en place en vue d'une meilleure gestion opérationnelle, à travers la promotion des compétences techniques, tout en maîtrisant les frais généraux de l'entreprise.

La promotion des ressources humaines, l'amélioration des compétences et la formation constituent pour Tunis Ré un vecteur important dans la stratégie de développement adoptée.

AU NIVEAU DE LA RENTABILITE

Les prévisions de l'activité financière se basent sur une stratégie prévoyant une utilisation optimale de la trésorerie et permettant d'orienter les capitaux placés vers les valeurs susceptibles d'une meilleure rentabilité. L'objectif est de soutenir la rentabilité de Tunis Ré par l'apport des revenus financiers.

Pour ce faire, tous les moyens nécessaires seront mis en place, notamment une politique de recouvrement efficace et une gestion fructueuse des placements





RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2002, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice 2004.

1. Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat technique, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes annexes pour la période allant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2. Notre audit a été effectué, conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'audit comprend l'examen, par sondages, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par le conseil d'administration, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de la société et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables.

Le rapport d'évaluation correspondant, a été présenté à la Direction Générale et fait partie intégrante de notre présent rapport.

4. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Ré » arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'annexés aux pages 7 à 31 sont sincères et réguliers.

5. Sans remettre en cause l'opinion sans réserves exprimée dans le paragraphe 4 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

5.1 La société Tunisienne de réassurance a fait l'objet en 2005 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la retenue à la source, de la taxe de formation professionnelle, du fonds de Promotion des Logements pour les Salariés, de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel et de la taxe sur la valeur ajoutée. Une notification de redressement de la situation fiscale a été adressée à la société. La réplique de l'entreprise est en cours d'élaboration.

5.2 Antérieurement à l'exercice 2004, une provision pour frais de gestion, déterminée à raison de 5% des «provisions pour sinistres à payer acceptations» était constituée et enregistrée parmi les charges de la société.

Au cours de l'exercice audité, un changement de méthode est intervenu et réside dans la constitution d'une provision équivalente à 5% des « provisions pour sinistres à payer rétrocessions » mise à la charge des rétrocessionnaires.

Le retraitement des données de l'exercice 2003 présentées à titre comparatif a consisté à augmenter les capitaux propres de l'exercice en question de 1.076.141 DT et de minorer le résultat au titre du même exercice de 86.089 DT.

6. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité des informations sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les informations contenues dans ce rapport, n'appellent pas de notre part des remarques particulières.

Tunis le 27 juin 2005
Le commissaire aux Comptes
AHMED MANSOUR





RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention visée par le texte sus indiqué.

Au cours de nos investigations nous n'avons relevé aucune convention rentrant dans le champ d'application de l'article sus-visé.

Tunis le 27 juin 2005
Le commissaire aux Comptes
AHMED MANSOUR

LES ÉTATS FINANCIERS

BILAN

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	MONTANT BRUT	2004	MONTANT NET	2003
			AMORT & PROV		
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	93 048	65 521	27 528	23 002
AC12 Logiciels	(I-1)	93 048	65 521	27 528	23 002
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 300 539	500 267	800 272	817 880
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	940 315	416 610	523 706	627 300
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	360 223	83 657	276 566	190 580
AC3 PLACEMENTS	(III)	85 426 343	333 999	85 092 344	81 465 640
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	1 572 447	333 109	1 239 338	1 300 504
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	333 109	447 077	463 377
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		792 261		792 261	837 127
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	51 525 754	890	51 524 863	51 805 916
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		5 964 591		5 964 591	5 959 736
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		45 268 917		45 268 917	45 569 520
AC334 Autres prêts		291 746	890	290 856	276 159
AC336 Autres		500		500	500
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	32 328 143		32 328 143	28 359 220
S/total		86 819 930	899 787	85 920 143	82 306 522
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(V)	46 287 857	-	46 287 857	45 244 985
AC510 Provision pour primes non acquises	(V-1)	22 410 318	-	22 410 318	22 797 720
AC531 Provision pour sinistres	(V-2)	23 877 540		23 877 540	22 447 265
Autres provision techniques	(III-3)				
AC6 CREANCES	(VI)	26 098 457	1 363 399	24 735 058	23 733 729
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	15 498 125	371 413	15 126 712	14 689 308
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	5 161 006	968 791	4 192 215	3 826 341
AC63 Autres créances	(VI-3)	5 439 325	23 195	5 416 131	5 218 080
AC31 Personnel		35 222		35 222	33 208
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		2 560 214		2 560 214	2 302 023
AC633 Débiteurs divers		2 843 889	23 195	2 820 694	2 882 849
		-		-	-
S/total		72 386 314	1 363 399	71 022 915	68 978 714
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VII)	32 656 680	-	32 656 680	30 210 225
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VII-1)	9 942 150		9 942 150	6 980 380
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(V-2)	-		-	-
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse		-		-	-
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse		-		-	-
AC72 Charges reportées	(VII-2)	4 152 662	-	4 152 662	3 799 538
AC721 Frais d'acquisition reportés		4 142 501		4 142 501	3 779 215
AC722 Autres charges à répartir		10 161		10 161	20 323
AC73 Comptes de régularisation actif	(VII-3)	14 835 912		14 835 912	16 039 054
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 794 317		1 794 317	2 478 111
Intérêts acquis & non échus					
AC732 Estimations d'éléments techniques		12 607 934		12 607 934	12 795 333
AC733 Autres comptes de régularisation		433 661		433 661	765 611
AC74 Ecart de conversion	(VII-4)	3 725 956	-	3 725 956	3 391 253
Autres	(V-5)	-		-	-
S/total		32 656 680	-	32 656 680	30 210 225
TOTAL DES ACTIFS		191 862 925	2 263 186	189 599 739	181 495 461





BILAN

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	2004	2003
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	38 624 786	37 500 245
CP1 Capital social	(I-1)	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	7 601 039	6 308 130
CP5 Résultats reportés	(I-3)	1 023 747	1 192 115
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 624 786	37 500 245
Résultat de l'exercice	(I-4)	2 117 388	3 675 851
Total capitaux propres avant affectation		40 742 174	41 176 096
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	2 294 440	1 010 174
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	847 743	394 751
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	1 446 696	615 423
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	90 281 289	86 139 120
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	30 393 676	29 645 055
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	59 021 038	55 493 092
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	866 575	1 000 973
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(V)	19 162 763	15 473 002
PA6 AUTRES DETTES	(VI)	28 481 522	29 084 400
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	8 266 529	7 070 612
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	19 427 762	21 152 456
PA63 Dettes diverses	(VI-3)	787 230	861 332
Personnel			
PA632 Personnel		263 864	266 115
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		67 136	112 753
PA634 Crédoeurs divers		456 231	482 464
PA7 AUTRES PASSIFS	(VII)	8 637 551	8 612 668
PA71 Comptes de régularisation passif	(VII-1)	6 358 291	5 836 838
Report de commissions reçues des rétrocessionnaires			
Estimation de rétrocession			
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		2 818 504	2 037 683
PA711 Estimation d'éléments techniques		3 024 419	3 276 671
PA712 Autres comptes de régularisation passif		515 368	522 483
PA72 Ecart de conversion	(VII-2)	2 279 260	2 775 830
Total passif		148 857 565	140 319 364
Total des capitaux propres & passif		189 599 739	181 495 461

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	2004			2003
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	50 198 318	32 488 655	17 709 662	17 362 152
PRNV11 Primes	(I-1)	50 946 940	32 101 254	18 845 686	16 835 091
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-748 622	387 402	-1 136 024	527 061
				-	-
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)				
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	(III)				
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	20 740 901	9 511 636	11 229 265	11 096 519
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	17 212 956	8 081 359	9 131 597	9 031 688
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	3 527 945	1 430 276	2 097 670	2 064 831
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	(V)				
PARTICIPATION AUX BENEFICES & RISTOURNES	(VI)				
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	12 554 392	4 920 836	7 633 557	5 966 506
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	9 812 273		9 812 273	9 370 607
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	(VII-2)			-	
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	2 742 119		2 742 119	2 826 066
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		4 920 836	-4 920 836	-6 230 167
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(VIII)				
RTNV Résultat technique		16 903 024	18 056 184	-1 153 160	299 127



ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2004

EN DINARS

	NOTES	2004	2003
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	26 416 243	24 265 829
* Versements aux cédantes	X-2	- 5 162 561	- 3 785 290
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	4 133 166	2 627 811
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 21 676 373	- 18 832 296
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	247 375 963	150 562 021
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 248 624 871	- 150 455 697
* Produits financiers reçus	X-7	3 384 132	2 160 584
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	6 093 571	2 309 573
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 7 818 341	- 5 644 293
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 077 615	- 668 523
* Encaissements de l'Etat au titre des impôts & taxes	X-11	16 844	18 642
Flux provenant de l'exploitation		3 060 156	2 558 362
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI	-	
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	1 865	9 282
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 194 617	- 575 011
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	2 649 520	770 530
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	173 675	305 296
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 1 100 000	- 2 166 962
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 24 114	- 18 971
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement			
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	1 506 329	- 1 675 835	
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	3 920 000
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	- 30 484
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 1 958 444	- 2 140 406
Flux provenant des activités de financements	- 1 958 444	1 749 110	
Flux affectés aux activités de financements			
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII	341 168	180 336
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	341 168	180 336
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV	2 949 209	2 811 974
Trésorerie au début de l'exercice		6 936 182	4 124 208
Trésorerie à la clôture de l'exercice		9 885 390	6 936 182





RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2005

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2004, approuve ces rapports ainsi que les états financiers : Bilan, Etat de résultat technique, Etat de résultat et les Notes aux états financiers de l'exercice 2004 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, entier et sans réserve, aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2004 s'élève à 2.117.388 dinars. Compte tenu du montant des résultats reportés de l'exercice 2003 soit 1.023.747 dinars, elle décide la répartition du bénéfice total d'un montant de 3.141.135 dinars telle que proposée par le conseil d'administration à savoir :

	En Dinar Tunisien
Bénéfice net de l'exercice 2004	2.117.388
Réserves Légale 5%	105.869
Reliquat	2.011.519
Résultats reportés	1.023.747
Total à répartir	3.035.266
Dividende des certificats d'investissement (TMM + 2% Soit 7% de 2.700.000)	189.000
Première dividende aux actions 5% du capital libéré soit 24.500.000	1.225.000
Super dividende 2% du capital	490.000
Tantièmes	54.444
Total réparti	1.958.444
Reliquat	1.076.821
Fonds Social	200.000
Résultats reportés	876.821

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de mettre en paiement les dividendes à partir du 15 Juillet 2005 au siège de TUNIS-RE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé à 18.000 dinars les jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide la nomination du cabinet Ahmed Mansour pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité





NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2004

PRESENTATION DE TUNIS RE

La Société Tunisienne de Réassurance TUNIS RE, une société anonyme au capital social de 30.000.000 dinars dont le siège social est à TUNIS, rue 8006 n° 7 montplaisir 1 Tunis, a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocedés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocedante d'une prime appelée «prime de réassurance» et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, TUNIS RE conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou convexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Depuis sa création en 1981, TUNIS RE s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance et créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

* réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;

* favoriser l'exportation des services;

* Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

L'effectif employé par TUNIS RE au cours de l'exercice 2004 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

- catégorie I =	39
- catégorie II =	35
- catégorie III =	5
- catégorie IV et V =	6
- contractuel =	<u>1</u>
Total =	86

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 1.971.227 dinars.

TUNIS RE gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) depuis 2004 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

Conformément à la convention de gestion du Fonds de Garantie des Industries Culturelles, il est ouvert dans la nomenclature des comptes TUNIS RE un compte intitulé :Fonds de Garantie des Industries Culturelles inscrivant le solde de ses liquidités déposées auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie.

Ce solde figure au bilan du 31/12/2004 pour un montant de 183.444 dinars.

FAITS MARQUANT L'EXERCICE 2004 :

* La co-organisation avec la FTUSA de la conférence et l'Assemblée Générale de l'O.A.A.

Des événements importants ayant affecté l'exercice 2004 :

* Le sinistre SONATRACH SKIKDA ALGERIE du 19/01/2004 ré estimé à 2,9 millions de dinars contre l'estimation initiale de 1,7 millions de dinars comptabilisée en 2003;

* Les deux sinistres automobiles en provenance du marché tunisien (STS et Kairouan) évalués à 100% à 1,850 million de dinars dont 0.270 millions de dinars supporté par Tunis Ré;

* Le sinistre AGRIMED du marché tunisien évalué à un million de dinars dont 0.305 MDT à la charge de Tunis Ré supporté à hauteur de 70% par nos rétrocessionnaires;

* Le sinistre TSUNAMI de l'Asie dont la part de TUNIS RE est estimé à 224 mille dinars;

* L'aggravation de la sinistralité sur exercices antérieurs des souscriptions tunisiennes pour un montant de 2,7 millions de dinars dont à la charge nette de TUNIS RE 2,100 millions de dinars environ.





PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1) Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2004 au 31/12/2004 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part. C'est ainsi que tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2004 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.

Par ailleurs, les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2004 ont fait l'objet d'estimations lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations ont été neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée «Provision de neutralisation».

Les soldes positifs des acceptations dont les années de compte sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée «provision de blanchiment».

La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé «Frais d'acquisition reportés» et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé «Report de commissions reçues des rétrocessionnaires».

Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement supplémentaire à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.

Cette application a été étendue aux provisions pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires et ce pour harmoniser son impact sur cette catégorie de charges. L'effet de ce changement de méthode est de 990 051 dinars ajouté aux résultats reportés à l'ouverture de l'exercice et de 64.556 dinars au titre de l'exercice 2004.

2) toutes les opérations réalisées par TUNIS RE sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2004. De ce fait, seules les différences de changes définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « autres produits non techniques » pour les gains de change pour un montant de 1.493.576 dinars.

3) les cours de changes retenus pour l'exercice 2004 sont calculés sur la base des cours moyens du mois de décembre 2004 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiées par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATEXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2005.

Les modes et les méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers de l'exercice 2004 sont les suivants :

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2004 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

LES PLACEMENTS

Les placements figurant au bilan se décomposent en :

- Placements immobiliers : terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation. Ils sont inscrits au prix d'acquisition et aucune moins value n'est constatée à leur titre à la date de l'arrêté des états financiers au 31/12/2004.

- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

- Les placements financiers se composent des :

- * participations
- * actions cotées
- * emprunts obligataires
- * bons de trésor assimilés
- * fonds commun de placement
- * dépôts auprès des établissements bancaires et financiers
- * les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques.
- * cautionnements
- * prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois décembre 2004 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placement a été déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

Les titres cotés à l'ouverture de l'exercice ont fait l'objet de réévaluation au prix d'acquisition et inscrit à l'actif du bilan à ce prix.





L'évaluation du portefeuille placements a dégagé des moins values financières nettes des plus values pour un montant de 866.575 dinars contre 1.000.973 dinars soit une reprise sur la provision d'exigibilité pour un montant de 248.264 dinars et une dotation de 113.882 dinars.

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie aux cours de change retenus pour l'exercice 2004.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

LES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées pour le règlement intégral des engagements techniques.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2004 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2004, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance.
- La provision mathématique vie enregistré au 31/12/2004.
- Les provisions pour sinistres à payer qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2004
- Les provisions pour risque d'exigibilité.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les provisions pour primes non acquises et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées brutes.

Les montants des provisions pour sinistres à payer communiqués par les cédantes sont systématiquement comptabilisés. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique «provisions techniques acceptations» ; la quote part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique «parts des rétrocessionnaires dans les provisions techniques»

REPARTITION DES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges de TUNIS-RE sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisitions que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur-commission, de courtage et d'autres charges accessoires.

* Les sinistres

* Les provisions techniques

* Les participations aux pertes

Les charges d'administration correspondent aux quote-parts des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions destinées à l'activité technique.

Les charges non techniques représentent les charges d'exploitation non affectées à l'activité technique.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques.

Les charges techniques sont imputées à l'état de résultat technique et les charges non techniques à l'état de résultat.

La détermination de ces charges et leur imputation, s'effectue en 3 séquences :

1ère Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2ème Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3ème Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.





LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
• Direction Générale + Bureau d'ordre Central + Direction des Fonds.	Effectif Effectif Effectif
• Direction Centrale des Affaires Administratives et Financières + Direction Administrative + Direction Financière et comptable.	Effectif Effectif Effectif
• Direction Centrale du Contrôle Général + Direction du Contrôle de Gestion + Direction de l'Audit.	Effectif Effectif Effectif
• Direction Centrale des Etudes et du Développement + Direction des Etudes et du Développement des marchés. + Direction de l'Informatique	Effectif Effectif Effectif
• Direction Centrale des Souscriptions + Direction des Marchés + Direction des souscriptions Facultatives	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées
• Direction Centrale de la Rétrocession et de la Gestion technique. + Direction de la Rétrocession + Direction de la Gestion technique	Comptes Comptes Comptes

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges de sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges administratives sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- * Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction;
- * Répartition des autres charges entre les centres de travail;
- * Répartition du total des charges des Directions administratives communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction;
- * Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie;

* Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

REGIME FISCAL

Au titre des exercices antérieurs, une provision de 500.000 dinars a été constituée pour un éventuel redressement fiscal suite à un contrôle approfondi effectué par l'administration fiscale au cours de l'année 2005. Ce montant a affecté le poste des résultats reportés à l'ouverture de l'exercice.

RESULTATS

Les résultats des opérations techniques relatives à l'exercice 2004 arrêtées au 31/12/2004 se sont globalement soldés par une perte de 1.153.160 dinars représentant 6,5 % des primes nettes. Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice dégage un bénéfice après impôt de 2.117.388 dinars dégageant un taux de rentabilité du capital social de 8%.





Société Tunisienne de Réassurance

Avenue Mohamed V - B.P. 29 - 1073 Tunis - TUNISIE

Tél.: 71 84 40 11 - Fax : 71 78 75 73 - 71 78 49 40

E-Mail : Tunis-Re@Email.ati.tn